



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 125.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : SDEHG – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES RUES FRANÇOISE, DU COMMERCE ET DE L'IMPASSE DU LAC

Exposé :

Suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage rues Françoise, du Commerce et de l'impasse du Lac - référence : 11 AS 285, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- € Rue Françoise et impasse du Lac :
- Réfection du réseau d'éclairage public depuis la commande PA LA PLAINE sur une longueur d'environ 650 mètres.
- Dépose de 23 ensembles d'éclairage public, PL 34 à 49, 719, 729, 745 à 747 et 759 à 762. Le PL 728 sera supprimé.
- Fourniture, pose et raccordement de 21 à 23 ensembles d'éclairage public composés de mâts cylindro-coniques de 6 mètres de hauteur, d'une crosse et équipés d'appareils LED d'une puissance de 50W bi-puissance. Les études d'éclairage confirmeront le nombre d'ensemble.

- Fourniture, pose et raccordement d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de hauteur, de 2 crosses, chacun équipé d'un appareil LED d'une puissance de 50W bi-puissance.

☉ Rue du Commerce :

- Réfection du réseau d'éclairage public sur une longueur d'environ 310 mètres. Le nouveau réseau sera raccordé sur la commande PA LA PLAINE.
- Dépose de 9 ensembles d'éclairage public, PL 25 à 33.
- Dépose du coffret de commande P47 RN PARIS
- Fourniture, pose et raccordement de 8 à 10 ensembles d'éclairage public composés de mâts cylindro-coniques de 6 mètres de hauteur, d'une crose et équipés d'appareils LED d'une puissance de 50W bi-puissance. Les études d'éclairage confirmeront le nombre d'ensemble.

☉ Impasse de Lespinasse :

- Les PL 50 et 51 issus de la commande PA LA PLAINE seront repris sur la commande P3 GRAVIERES.
- Le PL 50 sera rénové.
- Réfection du réseau entre les PL 50 et 51.
- Ouverture d'une tranchée et pose d'un réseau entre les PL 51 et 52.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 83 %, soit 2 669 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

☉ TVA (récupérée par le SDEHG)	37 244 €
☉ Part SDEHG	151 360 €
☉ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	47 896 €
<hr/>	
Total	236 500 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. VICENS, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avant-projet sommaire.

Article 2 : par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20191211-11122019_125-DE
Reçu le 12/12/2019
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#0C144E545246522D323133313
0303232353030303139,O=MAIR
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E